



SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1833.

Rapport de la Commission chargée de l'examen du Budget des voies et moyens pour l'exercice 1834.

MESSIEURS,

La Commission à laquelle vous avez envoyé le Budget Général des Voies et Moyens pour l'exercice de 1834, m'a chargé de l'honneur de vous présenter son examen.

La Commission croit que pour la régularité de la comptabilité du Royaume, et pour ne pas surtaxer inutilement le pays, il conviendrait que le Budget général des dépenses de l'État fût arrêté avant de fixer celui des recettes: il doit résulter inévitablement de la marche suivie, qu'à la fin de 1834 il y aura ou déficit sur les revenus, ou excédant de produits; dans le premier cas, des moyens extraordinaires devront être votés; dans l'autre, des fonds improductifs resteront dans les coffres de l'État. Pour prévenir désormais cet inconvénient, la Commission émet le vœu que l'année financière commence le 1^{er} juillet; de cette manière, les Chambres auraient le temps d'arrêter les Budgets des Dépenses, et de mettre au niveau celui des Recettes. La Commission doit déjà vous signaler à l'article 1^o du tableau qui nous est soumis l'inconvénient signalé plus haut, la contribution foncière fixée en principal à . . . fr. 15,879,327 se trouve majorée :

1 ^o de 5 p. % ordinaires.	793,966
et de 20 p. % extraordinaires.	3,175,865

TOTAL. 19,849,158

Sans savoir au juste si cette majoration sera absolument nécessaire, majoration de 20 p. % qui sera d'une perception d'autant plus difficile que le prix des céréales baisse journellement et place le cultivateur et le propriétaire dans la position la plus pénible pour y satisfaire.

CONTRIBUTION PERSONNELLE.

En principal.	7,250,000
10 centimes additionnels.	725,000

TOTAL. 7,975,000

Adopté.

PATENTES.

3/4 du principal.	1,720,000
26 additionnels.	447,200
10 extraordinaires sur les chiffres qui précèdent	216,720
	<hr/>
	TOTAL. 2,383,920

La Commission pense qu'il aurait été plus régulier de rétablir le droit des patentes au taux primitif, et d'ajouter 10 centimes additionnels.

Le Sénat observera que sur les trois impôts qui précèdent en principal et additionnels il y a diminution sur l'exercice de 1833.

Sur le foncier 20 p. % _o , soit.	1,870,842
Sur le personnel 3 p. % _o	217,500
Sur les patentes 3 p. % _o	66,080
	<hr/>
	TOTAL. 2,154,422

DOUANES.

Droits d'entrée et de sortie.	Fr. 7,270,000
Droits de tonnage.	300,000
Timbre.	30,000
	<hr/>
	Fr. 7,600,000

Adoptés sans observations.

La Commission renouvelle le vœu déjà émis par plusieurs Membres du Sénat, que le Gouvernement impose un droit à l'entrée sur les bois de construction venant de l'étranger, ainsi que sur le tabac exotique ; il n'est pas juste que les bois indigènes déjà frappés de la contribution foncière et d'un droit à la vente publique, perdent presque toute leur valeur par la concurrence des bois du nord.

ACCISES.

Sel.	3,600,000
--------------	-----------

La Commission espère que la nouvelle loi, promise depuis long-temps, sera incessamment présentée à la discussion des Chambres dans l'intérêt général du pays.

Vins étrangers.	2,500,000
Eaux-de-vie étrangères.	300,000

Aucune observation.

Eaux-de-vie indigènes.	1,500,000
--------------------------------	-----------

Diminution de 2,000,000 sur les prévisions des voies et moyens de 1833, provenant de la nouvelle loi.

Bières et vinaigres.	6,400,000
------------------------------	-----------

La Commission a jugé que cet impôt devrait être diminué, et que les 26 centimes additionnels devraient être supprimés pour 1835; elle croit que la perte qui en résulterait pour le trésor, pourrait être facilement couverte par un impôt à la consommation sur le café, boisson bien moins nécessaire au malheureux, que la bière qui le nourrit et lui donne des forces. La Commission se joint de nouveau aux différens Membres du Sénat, qui ont déjà réclamé cet impôt dans les sessions précédentes.

Sucres.	1,800,000
-----------------	-----------

La Commission, tout en adoptant le chiffre Ministériel, appelle de nouveau l'attention du Gouvernement sur la fraude qui se commet sur les sucres. Elle espère que le Ministre prendra les mesures les plus vigoureuses pour faire cesser cet abus.

Timbres collectifs.	1,480,000
Droits de marques.	110,000
Vérification des poids et mesures.	100,000

Aucune observation.

Recettes diverses	150,000
Droits additionnels et amendes	17,375,000
Aucune observation.	

DOMAINES ET FONDS SPÉCIAUX.

Produits des canaux.	425,000
Produits des barrières sur les routes de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	2,265,000

Ensemble. 2,690,000

La Commission espère qu'au Budget des dépenses un état détaillé de toutes les dépenses affectées à ces deux articles sera soumis à la législature.

Fermage de biens-fonds et bâtimens, chasses, pêches et passages d'eau.	175,000
Arrérages de rentes, coupes de bois.	1,100,000
Intérêts et recouvrement sur le capital des fonds de l'industrie.	700,000
Aucune observation.	

Recouvrement des avances faites au sequestre des biens de la maison d'Orange Nassau jusqu'au 30 juin 1833. 230,000

La Commission remarque que l'Administration est rentrée dans la voie légale, en faisant restituer au trésor des sommes qui n'auraient jamais dû sortir des caisses de l'État.

Recettes diverses.	960,000
Aucune observation.	

Produit des Postes.	2,340,000
-----------------------------	-----------

Nous nous félicitons de voir le produit de la taxe des lettres augmenter tous les ans, c'est un signe certain de la prospérité générale du pays.

130,000 francs sont portés comme produit de la poste rurale : la Commission espère que cette somme ne figurera pas seulement au budget, comme les années précédentes, mais que Monsieur le Ministre des Finances fera enfin jouir le pays d'une institution si utile, plus productive qu'onéreuse, et que les habitans des campagnes attendent avec impatience depuis deux ans, et qu'à cette fin la loi qui doit la régir sera incessamment présentée. La commission demande qu'il soit joint au budget des dépenses un compte détaillé de l'administration des postes, qui comprenne non seulement les dépenses du service intérieur du royaume, mais les décomptes avec les offices étrangers.

Remboursement d'avances faites pour achat de matières premières pour le travail des prisons, et bénéfices sur le travail. fr. 1,400,000

Abonnement au Moniteur.	12,000
---------------------------------	--------

Au bulletin officiel.	42,000
-------------------------------	--------

Aucune observation.

Produit des brevets d'invention.	10,000
--	--------

Idem des diplômes des artistes vétérinaires.	1,500
--	-------

La Commission émet le vœu qu'un compte spécial soit présenté annuellement aux Chambres.

Produits de la culture du mûrier.	2,000
---	-------

Id. de l'emploi des capitaux des cautionnemens et consignations.	124,000
--	---------

Adoptés.

Produits de la fabrication des monnaies en 1833 et 1834.	995,000
--	---------

La Commission pense qu'il est indispensable que le Gouvernement présente dans la session de 1834 une loi organique sur l'administration de la monnaie.

Recettes et restitutions diverses.	250,000
--	---------

Aucune observation.

Messieurs, l'état de l'agriculture et de l'industrie réclame impérieusement l'allègement de leurs charges extraordinaires et la suppression totale pour 1835 des centimes de guerre qui pèsent sur elles. La Commission a indiqué au Gouvernement les objets qu'elle croit susceptibles de venir au secours des finances de l'État. Elle croit cependant, vu l'époque avan-

cée de l'année, et la balance sans déficit des recettes avec les dépenses qui nous sont demandées, devoir vous proposer à l'unanimité l'adoption du Budget des voies et moyens pour 1834, fixé à 84,279,578 francs.

Le Commission vous propose également l'adoption de l'article 4 du projet des voies et moyens autorisant le Gouvernement, à mesure des besoins de l'État, à renouveler et maintenir en circulation les 15 millions des bons du trésor dont l'émission a été autorisée par la loi du 16 février dernier.

Bruxelles, le 26 décembre 1833.

Signés, BARON DELLAFAILLE D'HUYSSÉ.

BARON DE PELICHY-VANHUERNE.

BARON DE SECUS.

LE COMTE VILAIN XIII.

LE COMTE DE QUARRÉ.